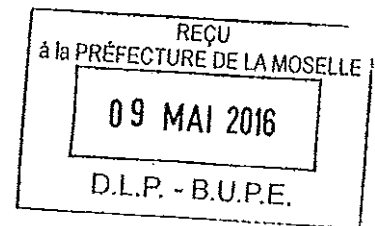


# ETUDE D'IMPACT

## Aïd el Kébir 2016



Objet : installation classée – demande d'autorisation d'exploiter une installation temporaire d'abattage de moutons sur le territoire de la Ville de Freyming-Merlebach

Demandeur : UCMF (Communautés de Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut)

Date de la manifestation : aux environs du 11 septembre 2016 (date indéterminée à ce jour)

### I. Présentation du demandeur, de son projet et du contexte de la demande

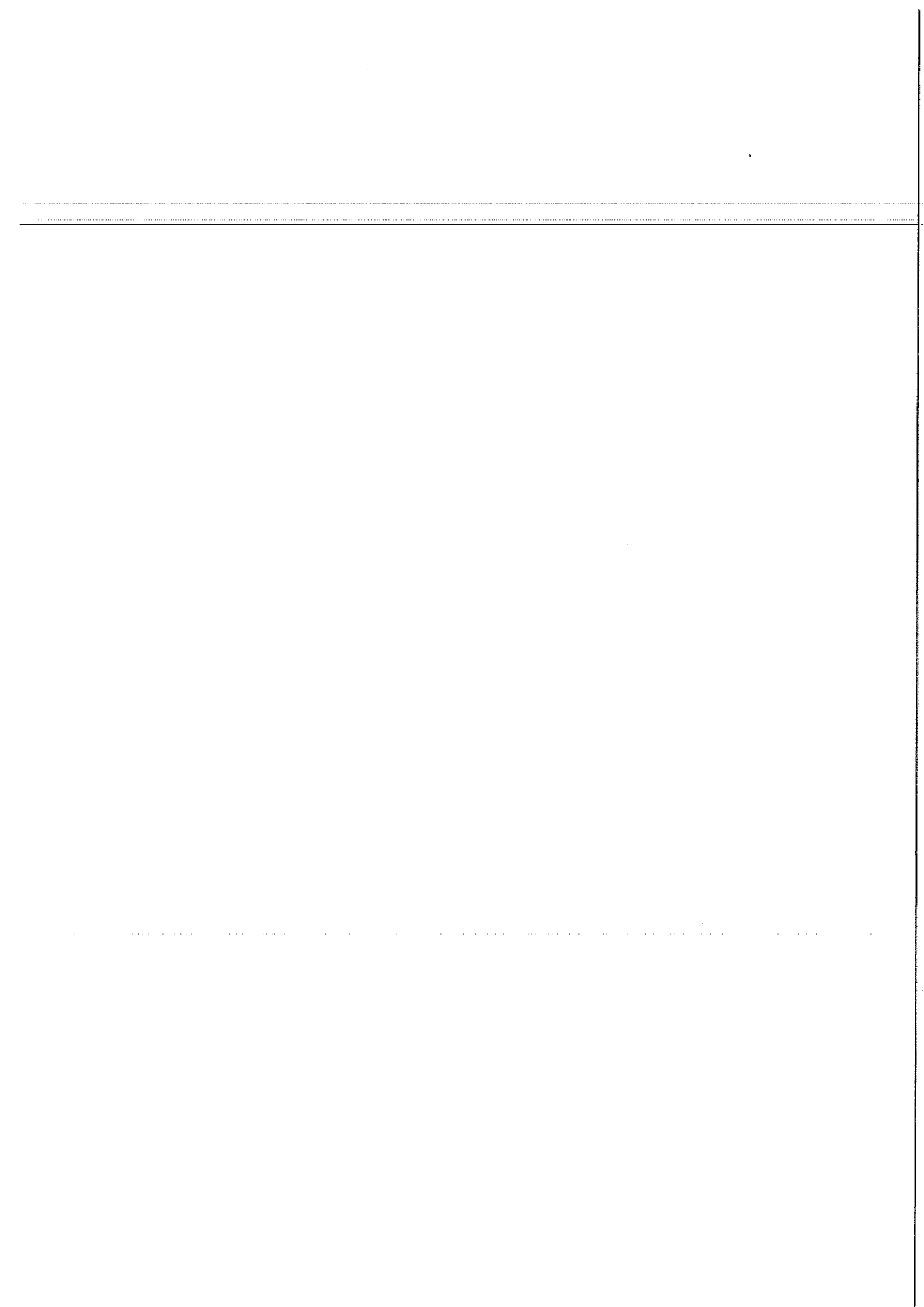
L'UCMF, en partenariat avec les communes de Freyming-Merlebach et de Hombourg-Haut, souhaite disposer pendant une durée d'un jour d'un lieu d'abattage de moutons conforme aux règles sanitaires afin d'éviter les abattages clandestins.

Lors des sept précédentes fêtes de l'Aïd el Kébir, l'abattage des ovins pour la communauté musulmane avait été réalisé dans un abattoir temporaire installé sur le même site.

Depuis 2006, des projets similaires ont été simultanément conduits dans d'autres municipalités, à savoir Saint Avold, Forbach, Behren-lès-Forbach et Farébersviller.

Le projet concerne l'implantation d'un abattoir temporaire d'ovins à l'occasion de la fête de l'Aïd el Kébir aux environs du 11 septembre 2016, la date officielle de la fête n'ayant pas encore été fixée. Cet abattoir sera situé sur le ban de Freyming-Merlebach, à l'orée de la forêt communale sur un site aménagé tout particulièrement à cet effet. Les moutons à abattre seront livrés le jour même de la fête. Lors de cette journée, il est prévu l'abattage de 400 animaux maximum.

L'exploitant du site et demandeur de l'agrément est l'UCMF, 1 impasse des Pinsons, à Freyming-Merlebach (57 800).



## II. Etude d'impact

### 1. Etat initial

Le site choisi est situé sur le territoire de la commune de Freyming-Merlebach, à l'orée de la forêt communale et à proximité de la cité La Chapelle. Le lieu est éloigné des habitations, et ses alentours sont peu fréquentés.

Le sol est étanche, il s'agit d'une plateforme bétonnée anciennement utilisée comme fondation du chalet de l'ancien parc à gibier. La plateforme a fait l'objet d'une réfection et d'une extension.

Aux abords du site se trouvent :

- au sud, l'unique voie d'accès au site, ainsi qu'un petit parking
- au nord et à l'est, la forêt communale
- à l'ouest, une zone d'habitations, séparée du site par un espace boisé et un dénivelé de 6 à 8 m

Les premières habitations se trouvent à 250 m du site.

Il n'est recensé aucune zone d'intérêt biologique à Freyming-Merlebach (ZNIEFF, zone Natura 2000, ZICO, ZPS...).

Il est précisé que le site d'installation de l'abattoir n'est concerné par aucun périmètre de monuments historiques. Les deux monuments historiques de la commune, les puits des carreaux de Cuvelette et de Sainte Fontaine, sont respectivement situés à 900 et 1000 mètres du site, sans covisibilité.

### 2. Evaluation des impacts

- Impact paysager

Toutes mesures ont été prises pour limiter l'impact paysager.

L'abattoir est installé en bordure d'une forêt communale, et n'est visible d'aucune habitation, ni d'aucune voie publique.

- Impact sur les milieux naturels

L'abattoir est situé à l'orée d'une forêt communale, et ne sera ouvert qu'une seule journée. Aucune étude n'a révélé la présence d'espèces remarquables sur ce site. Enfin, l'emplacement retenu pour le site abritait autrefois un chalet jouxtant l'ancien parc à gibier, aujourd'hui supprimé, et ne produira aucune nuisance particulière. Il ne devrait y avoir aucun impact particulier sur la faune et la flore.

- Impact sur l'eau

---

#### *Captages d'alimentation en eau potable*

---

Il est indiqué qu'il n'existe aucun captage destiné à l'alimentation en eau potable à proximité du site. Les forages les plus proches (F19bis et F27) sont respectivement situés à environ 700 et 900 m du site.

#### *Alimentation du site en eau*

Le site sera alimenté par le réseau d'eau potable du Syndicat des Eaux du Winborn.

#### *Les eaux pluviales*

Le site étant légèrement surélevé par rapport au terrain naturel, les eaux pluviales n'affectent pas le dispositif et sont traitées par ruissellement naturel.

#### *Les eaux usées*

Il est indiqué que les eaux résiduaires, susceptibles d'être contaminées par du sang, sont collectées dans des cuves étanches d'une capacité totale de 12 m<sup>3</sup>.

- Impact sur l'air

La présence de moutons sur le site, et l'augmentation du trafic automobile, sont susceptibles d'avoir un impact, toutefois négligeable, sur l'air. Considérant la courte durée de la manifestation, aucune nuisance olfactive ne devrait être constatée.

- Impact sur le bruit

Le trafic routier supplémentaire ainsi que la présence de moutons aux abords du site sont susceptibles de créer une nuisance sonore supplémentaire. Toutefois, celle-ci est considérée comme très faible, compte tenu de l'éloignement des habitations les plus proches, et de la courte durée de la manifestation qui se déroulera exclusivement de jour.

- Impact sur la circulation

L'abattoir temporaire sera en activité le jour de la fête de 9h00 à 17h00 sans interruption. Les véhicules attendus dans le cadre de cette manifestation seront stationnés en amont, sur le parking prévu à cet effet. Il est estimé une présence simultanée de 30 véhicules au moment le plus fort de la journée.

L'aménagement des abords du site est conçu de manière à ne provoquer aucun engorgement, et à laisser libre passage à tout véhicule devant rejoindre le site en urgence (véhicules de secours et d'incendie, notamment).

- Les déchets

Les déchets sont répartis en 5 catégories :

- Les eaux résiduaires, collectées dans 12 cuves individuelles de 1 mètre cube chacune, et traités par Veolia Eau.
- Les peaux et laines, collectés dans une benne étanche de 15 mètres cube, mise à disposition par la société ATEP et traitées par ATEMAX
- Les têtes, viscères, et autres parties de l'animal, collectés dans 14 conteneurs d'équarrissage, traités par ATEMAX, ainsi que le sang réparti en 2 cuves d'1m<sup>3</sup>
- Les déchets banaux, susceptibles d'être produits lors de la journée (papiers, plastiques, déchets divers)
- La paille souillée, collectée en fin de journée par l'UCMF.

- Impact sur la santé

L'impact de l'établissement sur la santé humaine n'a pas été développé. Néanmoins, Il est à noter que les animaux quittant l'abattoir font l'objet d'un contrôle par les services vétérinaires, et qu'une information relative à la consommation est transmise à toute personne retirant une carcasse du site.

### 3. Mesure d'évitement, de suppression, de réduction, de compensation

#### *Prévention des nuisances olfactives*

Les moutons sont livrés sur le site le jour même de la manifestation, aux environs de 5h00. La manifestation prenant fin la même journée à 17h00 au plus tard, les nuisances olfactives provenant des animaux devraient être négligeables, les habitations les plus proches étant par ailleurs suffisamment éloignées pour ne pas être incommodées.

La paille souillée sera évacuée en fin de journée, et les déchets animaux solides sont placés dans des conteneurs qui sont munis soit d'un couvercle étanche, soit d'une bâche.

#### *Prévention des nuisances auditives*

Les nuisances auditives sont générées par l'afflux des véhicules et la présence de moutons sur le site. Considérant que la circulation sur le site et le comportement des animaux ne sont pas audibles depuis les habitations les plus proches, il est considéré que les nuisances auditives sont nulles.

## *Gestion des déchets et des eaux résiduaires.*

Les moyens de stockage, d'évacuation et de traitement des déchets ont été indiqués, et sont réalisés par les sociétés agréées (ATEMAX, ATEP, VEOLIA Eau, etc.).

### III. Etude de dangers

#### 1. Identification et caractérisation des potentiels de dangers et de leurs conséquences

##### *Risques naturels et technologiques*

Le territoire où se situe l'abattoir n'est pas particulièrement exposé au risque foudre. Il n'est pas situé dans une zone inondable, il n'est donc pas nécessaire de prendre des mesures particulières.

Le site est situé à l'écart de la faille géologique traversant le territoire de la commune, et à une distance importante des voies concernées par le transport de matières dangereuses.

##### *Dangers liés aux produits présents sur le site*

Seul le risque incendie peut être mentionné dans cette section.

Le déclenchement d'un feu nécessite la présence simultanée d'un matériau combustible, d'un comburant (le plus courant : oxygène de l'air ambiant), et d'une source d'ignition.

Sont présents sur le site :

Des produits combustibles, dans l'abattoir même et à proximité

- paille du parcage des agneaux
- abattoir : tissus, plastiques (en faibles quantités)
- bureau des vétérinaires : plastiques, cartons, papier, tissus
- zone d'accueil pneumatique; plastique, cartons, papier.

A noter : présence soit d'un coffret électrique, soit d'un groupe électrogène.

Les sources d'ignition pouvant se produire pendant l'abattage ou au moment du déchargement ou du chargement des camions :

- travaux par points chauds, défaut électrique
- défaut d'une pièce mécanique (échauffement)
- impact de la foudre
- étincelle et/ou apparition de phénomènes d'électricité statique

Considérant les sources potentielles d'ignition, le risque d'un départ de feu reste peu probable.

### *Risques de pollution du milieu naturel*

Des risques de pollution liés au déchargement et au chargement des animaux, à une fuite survenant sur un véhicule, au ruissellement sur les voiries entraînant une pollution des eaux pluviales, à un écoulement accidentel de sang ou de viscères provenant de l'abattage, à la production d'eau chaude, au ruissellement accidentel des eaux résiduelles à l'extérieur du chapiteau ont été identifiés.

### *Risques liés au facteur humain*

Des risques de coupures, de brûlure, de choc ou de chute, de blessures conséquentes à un incendie ou à une explosion et de blessures liées à l'utilisation d'énergie électrique ont été identifiés. Un risque de malveillance, dû à l'intrusion de personnes non autorisées sur le site, peut être envisagé.

## 2. Réduction du risque

### *Risques incendie*

Les installations électriques sont réalisées conformément aux normes en vigueur. Une procédure d'intervention en situation d'urgence et un rappel des emplacements des extincteurs sont indiqués dans une note communiquée aux utilisateurs de l'abattoir.

### *Risques liées au facteur humain*

Les précautions à prendre relèvent de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs. A cet effet, une signalétique sera mise en place à l'accueil pour interdire l'accès de l'abattoir aux personnes non autorisées. Une note détaillée relative à la manipulation des couteaux est communiquée à chaque utilisateur de l'abattoir. Des prescriptions particulières sont exigées en matière du respect de l'hygiène du site.

## 3. Moyens de prévention :

### *Lutte contre l'incendie*

L'abattoir se dotera d'extincteurs en nombre suffisant en respectant les règles d'usage. Le centre de secours est informé de l'opération avant la manipulation, et il lui est transmis un plan d'accès du site faisant mention du sens unique mis en place à l'occasion de cette journée.

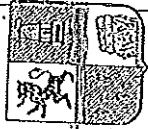
### *Lutte contre la malveillance*

Le chapiteau et la plupart des équipements seront installés plusieurs jours avant la manifestation, et l'UCMF assurera une surveillance du site de jour comme de nuit jusqu'à la démonte du chapiteau après l'opération.

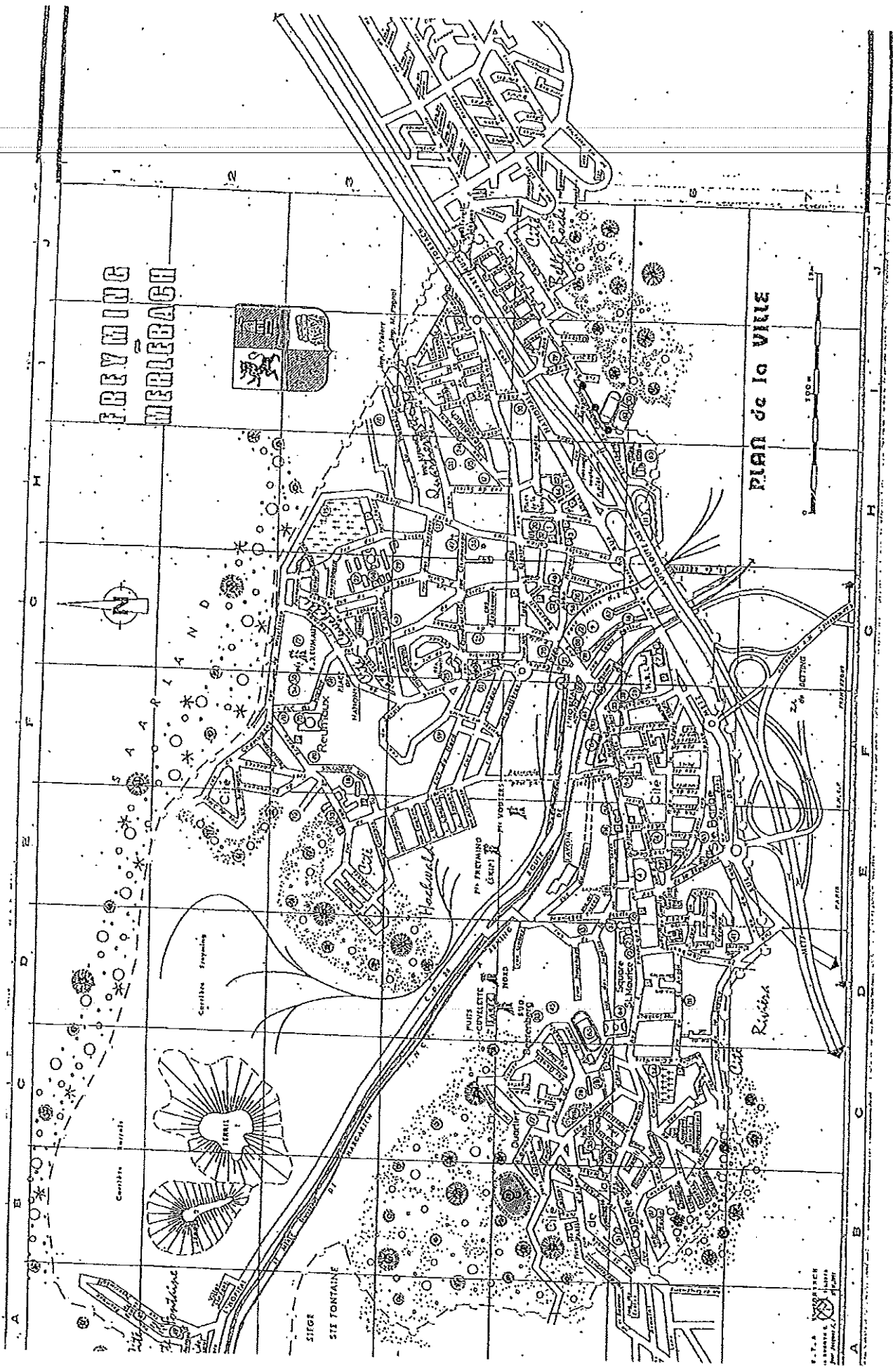
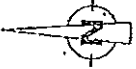
L'accès du site est réservé aux membres de l'UCMF munis d'un badge ainsi qu'aux

a  
g  
e  
n  
t  
s

FREYMING  
MERLEBACH

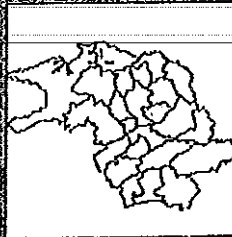


PLAN de la VILLE



S. P. A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z.



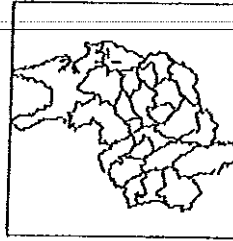


Légende







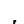








Orthophoto 2009

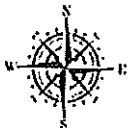
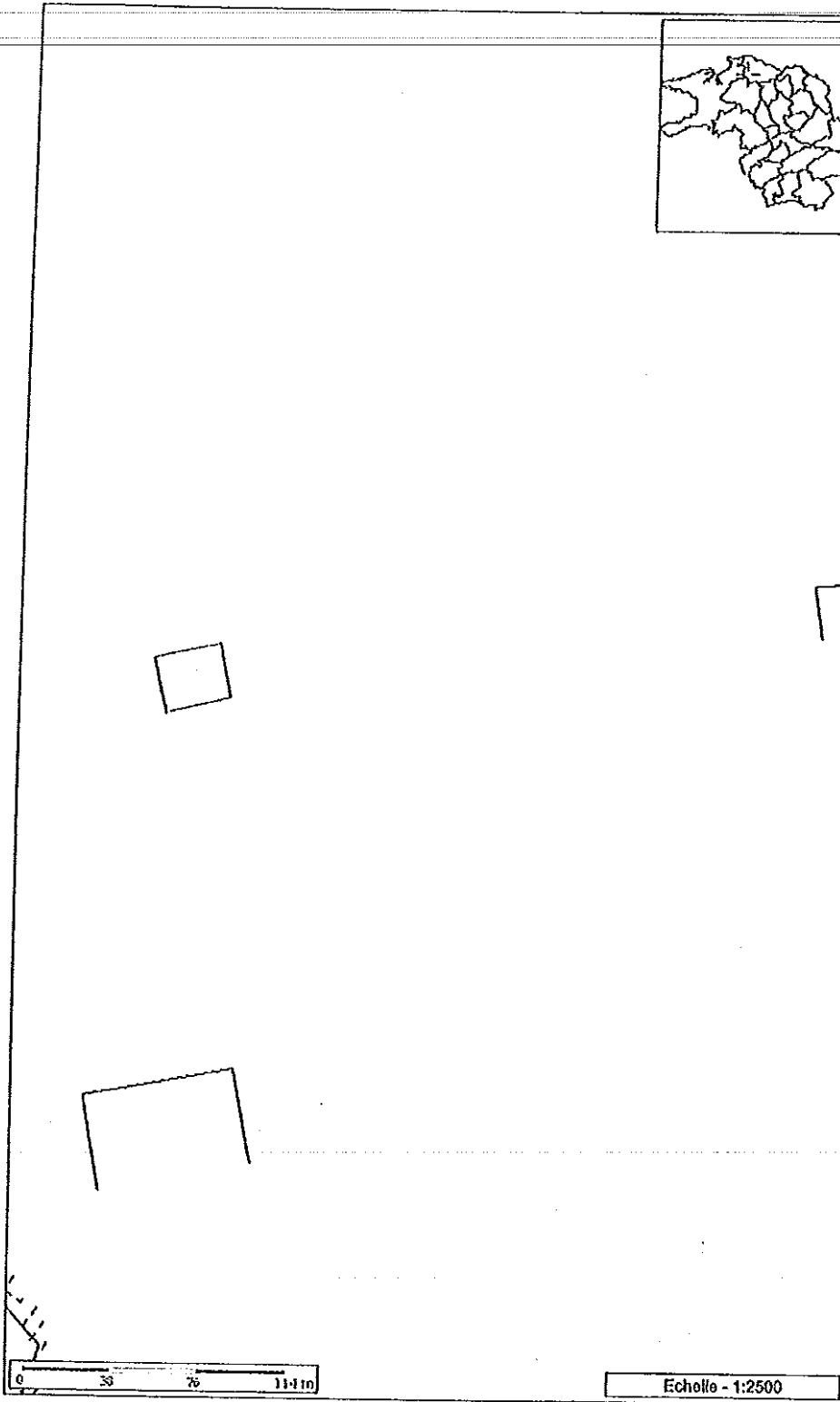


Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



## Légende

-  Commune
-  Unitaire administratif topographique
-  Surface administrative topographique
-  Ferme
-  Courtil
-  Cours d'eau
-  Prise d'eau (canal, tang...)
-  Outil agricole (réservoir, pont)
-  Aire de site
-  Eau légère
-  Eau brute
-  Eau usée
-  Eau froide
-  Subdivision cadastrale
-  Parcelle



Les Informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.